



## Guide à l'attention des porteurs et porteuses de projets

Chères porteuses, chers porteurs de projets,

Vous envisagez de présenter un projet au Concours S'engager Pour les Quartiers ? Nous espérons que vous trouverez dans ce guide les réponses à vos éventuelles questions pour vous permettre de préparer au mieux votre dossier de candidature. S'il vous reste des interrogations après sa lecture, n'hésitez pas à écrire à l'adresse [concours-cspq@fondationface.org](mailto:concours-cspq@fondationface.org), l'équipe du Concours vous apportera une réponse dans les meilleurs délais.

A noter : l'équipe du Concours vous propose de répondre en direct à toutes vos questions sur le Concours, les prix, le processus de sélection des projets... :

- Le 31 janvier 2024 de 12h à 13h – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 13 février 2024 de 14h à 15h – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 23 février 2024 de 17h à 18h – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 07 mars 2024 de 14h à 15h - [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

### **Le sommaire de ce guide :**

- 1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref
- 2) Le calendrier de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours
- 3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature
- 4) Les prix thématiques de cette édition (+ focus sur le prix du collectif engagé)
- 5) Les critères de sélection par prix
- 6) Quelques consignes et astuces pour candidater
- 7) Le processus de sélection des projets
- 8) Le Tour de France des projets nommés
- 9) Les engagements pris par la Fondation FACE
- 10) Les engagements pris par le candidat
- 11) La cérémonie de remise des prix
- 12) L'accompagnement des projets lauréats, en quoi ça consiste ?

\*  
\* \*

## 1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref

Grâce au Concours S'engager Pour les Quartiers, FACE, la Fondation pour l'inclusion, identifie, récompense et accompagne depuis 2011 des projets solidaires nés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et lors de la 10<sup>ème</sup> édition, des projets mis en œuvre en zones rurales.

L'objectif est de contribuer à lutter contre les stéréotypes en mettant en lumière les capacités d'innovation sur ces territoires, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective.

Depuis 2011 :

Différents **prix thématiques** : santé, innovation sociale, insertion professionnelle, bien-vivre ensemble, médiation numérique...

Plus de **2 105 candidatures enregistrées** dans toute la France

**57 lauréats** récompensés

**Près de 1200 collectifs** et associations mobilisés

Plus **d'un demi-million** d'euros versés aux porteurs de projets

Ce Concours ne pourrait être organisé sans le soutien précieux de partenaires publics et privés. Pour cette 13<sup>ème</sup> édition, le Concours S'engager Pour les Quartiers est soutenu par :



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Délégation générale  
à l'emploi et à la  
formation professionnelle



**FIER**  
SPORT & CULTURE



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA VILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La Fondation  
pour l'inclusion

FONDATION  
D'ENTREPRISE  
VINCI  
POUR LA CITÉ



FACE la Fondation pour l'inclusion, présidée par Jean Castex, œuvre depuis 30 ans dans la lutte contre toute forme d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Elle mobilise l'engagement des entreprises et de leurs salariés pour mettre en œuvre des projets en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'égalité des chances dans l'éducation et l'orientation ainsi que de l'accès aux droits. Elle développe des actions en faveur de la transition écologique solidaire. L'an dernier, 300 000 personnes ont pu trouver auprès de FACE une réponse adaptée à leurs besoins.

Présente dans 51 départements, la Fondation FACE - incarnée par sa communauté de 42 clubs locaux et 40 fondations abritées – souhaite étendre sa présence à l'horizon 2028 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer et l'amplifier sur les territoires où elle est déjà implantée.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) !

## **2) Le calendrier de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours**

Voici ci-dessous les grandes étapes de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours S'engager Pour les Quartiers :

**22 janvier au 15 mars 2024** : Lancement de l'appel à candidature

**Mars-avril 2024** : Pré-instruction des projets par FACE

**11 avril 2024** : Jury technique

**11 avril au 10 mai 2024** : Tour de France des projets nommés et réalisation des vidéos de présentation

**18 juin** : Jury final et cérémonie de remise des prix

**Dernier trimestre 2024** : démarrage de l'accompagnement des lauréats

## **3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature**

Avant de déposer votre dossier, vérifiez que votre candidature respecte les critères d'éligibilité suivants :

- **Critère 1** – Le projet candidat au Concours a pour vocation d'être développé dans un ou des Quartier(s) Politique(s) de la Ville (QPV) pour l'ensemble des prix, et dans les Zones de Revitalisation Rurales pour les prix « Education aux médias pour le jeune public », « Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme », « Bien vieillir » et « Sport et Inclusion ».

Pour vérifier que votre projet est mis en œuvre dans un Quartiers Politique de la Ville, [cliquez ici](#).

Pour vérifier que la zone rurale dans laquelle est mis en œuvre votre projet est éligible, [cliquez ici](#) : seules les zones « peu denses » et « très peu denses » sont éligibles.

- **Critère 2** – Le dossier de candidature est porté par un acteur de l’ESS sur le territoire français :
  - Une association loi 1901
  - Un bailleur social
  - Une collectivité locale
  - Un établissement public
  - Les SCIC/SCOP (éligibles uniquement pour le prix “Transformation écologique et solidaire”)
- **Critère 3** – Le projet candidat doit démontrer qu’il œuvre pour l’Intérêt Général et qu’il s’inscrit dans une démarche de lutte contre l’exclusion, la pauvreté et la discrimination.

Pour en savoir plus sur les critères d’éligibilité : [cliquez ici](#).

#### **4) Les prix thématiques de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours**

Pour sa 13<sup>ème</sup> édition, le Concours S’engager Pour les Quartiers récompense des projets dans les catégories suivantes :

- **Prix Insertion professionnelle**, parrainé par l’Agence Nationale des Cohésions des Territoires
- **Prix Transformation écologique et solidaire**, parrainé par la Banque des Territoires
- **Prix Education aux médias pour le jeune public**, parrainé par la Fondation Agir Pour Tous les Enfants et le ministère de la Culture
- **Prix Bien Vieillir**, parrainé par Malakoff Humanis
- **Prix Lutte contre l’illettrisme et l’illectronisme**, parrainé par la Délégation Générale à l’Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)
- **Prix Sport inclusif et Fiertés**, parrainé par la Fondation FIER

## 5) Les critères de sélection par prix

### • **Prix « Insertion professionnelle »** (parrainé par l'ANCT) – dotation de 10 000€

Ce prix récompense les projets d'accompagnement de publics très éloignés de l'emploi et/ou victimes de discriminations qui renouvellent les démarches d'orientation et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Les projets candidats doivent/peuvent :

- Favoriser la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- Encourager et accompagner les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances
- Promouvoir les démarches de tutorat et d'alternance dans les entreprises
- Faciliter l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi
- Organiser la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec des professionnels (ex : dispositifs de parrainage)
- Proposer de nouveaux dispositifs de formation, de professionnalisation et de développement des compétences, notamment vers les métiers du numérique, de l'environnement et des éco-activités
- Contribuer au développement qualitatif des clauses d'insertion dans les marchés
- Développer des initiatives particulièrement originales et duplicables de mobilisation collective des parties prenantes de l'emploi dans les territoires

Les territoires cibles : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

### • **Prix « Transformation écologique et durable »**, parrainé par la Banque des Territoires dotation de 10 000€

Ce prix récompense les initiatives individuelles ou collectives pour agir à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville contre le changement climatique et ses effets. Il peut par exemple, mais pas exclusivement, aborder une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- 0) Economie circulaire : circuits-courts, low-tech, lutte contre le gaspillage alimentaire, transition alimentaire, collecte/valorisation/tri des déchets, recyclage/surcyclage...
- 1) Quartiers durables : lutte contre la précarité énergétique, mobilités douces, aménagement durable, protection et valorisation de la biodiversité, efficacité énergétique des bâtiments, solutions basées sur la nature...
- 2) Education à l'environnement : transmettre les enjeux de la préservation de l'environnement pour toutes les populations et à tous les âges, donner envie d'agir à son échelle à travers des activités dans la nature ou des ateliers manuels, culturels, sportifs, créatifs, visuels, innovants...

Les territoires cibles : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

- **Le prix « Education aux médias pour le jeune public », parrainé par le Ministère de la Culture et la Fondation Agir pour Tous les Enfants – dotation de 10 000€**

Ce prix vise à récompenser les initiatives d'éducation aux médias et l'accès à l'information pour les jeunes de moins de 16 ans dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ou en milieu rural, par exemple :

- Des initiatives innovantes permettant de développer l'esprit critique, les capacités d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser des informations (comment vérifier une information? Comment prévenir la diffusion de fake news...)
- Des projets accompagnant les jeunes dans la production de leurs propres contenus médiatiques
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Il permet également de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires.

Les initiatives peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des sites web, des applications mobiles, des réseaux sociaux, des radios locales, des journaux communautaires, des ateliers, des formations, des événements ou encore tous formats innovants.

Public cible : les jeunes de moins de 16 ans

Type d'actions : hors et dans le milieu scolaire

Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

- **Le prix « Bien vieillir », parrainé par Malakoff Humanis dotation de 10 000 €**

Le prix « Bien vieillir » s'attachera à mettre en lumière les enjeux suivants :

La prévention : via les projets qui favorisent la prévention et la détection précoce de l'isolement social.

Les partenariats intergénérationnels : via les projets qui mettent en relation les générations, en encourageant les jeunes à s'impliquer dans des activités bénévoles visant à soutenir les personnes âgées, renforçant ainsi le tissu social intergénérationnel des territoires.

L'inclusion : via les projets qui promeuvent l'inclusion des personnes âgées ayant des besoins spéciaux, comme celles vivant avec des troubles cognitifs ou des limitations physiques.

Les projets incluant les parties prenantes dans la réflexion et/ou la mise en œuvre du projet seront particulièrement appréciés, **favorisant l'aller vers** et ceux mis en œuvre dans les **zones blanches** (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires du prix) seront particulièrement appréciés.

Ce prix récompense les initiatives répondant aux problématiques du « bien vieillir » dans sa dimension transversale. A ce titre, il met en lumière des thématiques comme : la fracture numérique, l'isolement social, les mobilités, le logement, l'accès aux services...

Public cible : Les **séniors** (+ 60 ans) et les **aidants** doivent être les bénéficiaires principaux du projet ou l'un des bénéficiaires principaux.

Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

- **Le prix « Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme »**, parrainé par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle dotation de 10 000 €

Ce prix récompenserait les projets visant à identifier, sensibiliser et accompagner les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme dans les territoires fragiles (QPV et zones rurales) :

- Identifier : soutien aux projets visant à détecter et repérer les personnes victimes d'illettrisme et d'illectronisme dans le parcours vers ou au sein de l'entreprise
- Sensibiliser : soutien aux actions visant à appuyer les entreprises dans l'accompagnement de leurs salarié.e.s concerné.e.s , (informer et outiller sur les solutions existantes)
- Accompagner : soutien à des projets ayant recours à des méthodes innovantes d'accompagnement des personnes dans le cadre d'ateliers (lire, écrire, compter) et dans leurs démarches administratives/professionnelles de l'utilisation du numérique (portable, ordinateur, coffre-fort numérique)

L'approche des projets par le champ professionnel (intégration, évolution professionnelle) reste dominante.

Les projets incluant des solutions liées à la transition écologique dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme seront particulièrement appréciés.

**Le public cible :**

- Des personnes en situation d'illettrisme éloignées de l'emploi et des personnes déjà en emploi
- Des jeunes de moins de 25 ans en sortie de formation initiale,

**Les territoires cibles :** les Quartiers Politiques de la Ville et les zones de revitalisation rurales

**Structures porteuses** : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

**Dotation** : 10 000€

- **Le prix « Sport inclusif et Fiertés », marrainé par la Fondation FIER dotation de 10 000 €**

Ce prix récompense les initiatives qui promeuvent l'inclusion des personnes LGBTQIA+ et des personnes en situation de handicap à travers le sport, favorisent l'accès aux activités sportives à tous.tes, et renforcent les liens et la cohésion sociale.

Les objectifs de cette catégorie sont multiples, englobant :

- La promotion de la diversité dans toutes ses formes
- La sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de violences et les discriminations dans le domaine du sport
- La création d'infrastructures accessibles
- L'accès équitable aux activités sportives

Les projets éligibles peuvent inclure des programmes qui facilitent la participation des personnes en situation de handicap, la sensibilisation à l'inclusion à travers des événements sportifs, la lutte contre la LGBTI-phobie.

La recherche d'impact durable, la créativité et la collaboration avec les structures locales sont autant de critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures.

**Territoires cibles** : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

**Structures porteuses** : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

- **Le prix « Coup de cœur », financé par la Fondation Vinci Pour la Cité dotation de 10 000 €**

Le prix « Coup de cœur », porté par la Fondation Vinci pour la Cité, sera ouvert aux projets nommés à l'issue du jury final, afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre d'une activité à impact.

### 1) Quelques consignes et astuces pour candidater

**Etape 1** : Dirigez-vous sur le [site internet](https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/) du Concours S'engager Pour les Quartiers <https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/>

**Etape 2** : Créez votre compte candidat sur le site internet

**Etape 3** : Vérifiez votre boîte mail y compris vos messages "indésirables" puis cliquez sur le lien afin de configurer vos identifiants.



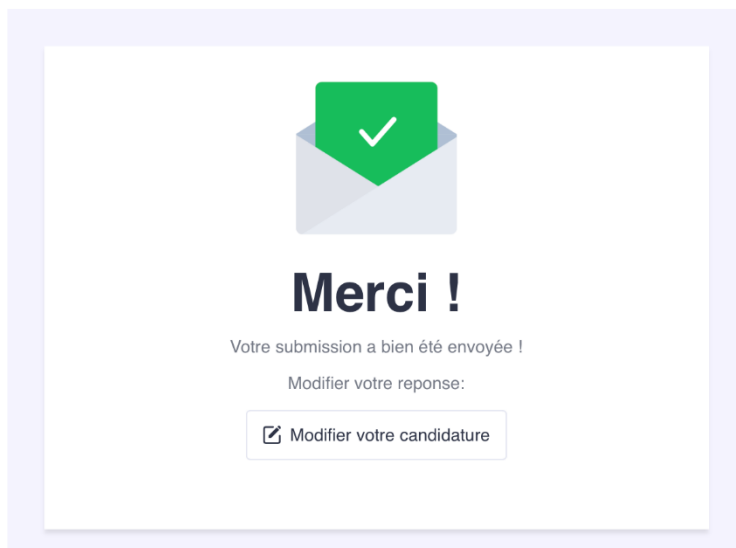
**Etape 4** : De retour sur le site du Concours, cliquez sur l'onglet "Candidater"

Accueil Le Concours Les Partenaires Les Lauréats Presse Candidater 🔍

**Etape 5** : Puis sur "constituer sur votre dossier", vous pouvez commencer à remplir le formulaire de dépôt. Bon à savoir, il est possible d'enregistrer votre progression et de continuer plus tard

L'appel à candidatures est ouvert du 22 janvier au 15 mars. Si vous souhaitez préparer votre candidature avant cette date, cliquez ici pour découvrir les questions du formulaire de candidature et préparer vos réponses.

**Etape 6** : Une fois le dossier dûment complété, cliquez sur "envoyer", un message s'affichera en suite



Vous pourrez modifier votre candidature même après l'avoir envoyé si cela est fait avant le 15 mars 2024.

**Etape 7** : S'armer de patience en attendant des nouvelles de l'équipe Concours 😊, n'hésitez pas à la contacter pour toute information supplémentaire : [concours-cspq@fondationface.org](mailto:concours-cspq@fondationface.org)

## 6) Le processus de sélection des projets

La sélection des projets est réalisée en plusieurs étapes, avec la participation des collaboratrices et collaborateurs des partenaires de chaque prix, ainsi que l'équipe de la Fondation FACE et de sa communauté (salariées et salariés des clubs FACE dans les territoires et membres des fondations abritées par FACE).

Une fois votre dossier de candidature complété et déposé sur le site internet du Concours (pour rappel, c'est [ici](#) !), l'équipe du Concours vérifie que ce dernier est bien complet. Le cas échéant, une première sélection est réalisée grâce aux [critères d'admissibilité](#).

Si votre projet est validé, nous vérifions ensuite que celui-ci correspond au prix pour lequel vous avez candidaté. Si ce n'est pas le cas, nous contacterons le porteur de projet pour en échanger et lui proposer, si possible, de candidater à un autre prix.

Une fois la phase d'admissibilité passée, chaque projet est étudié par les membres d'un jury technique composé de différents collaborateurs et collaboratrices d'entreprise. Chaque membre du jury analyse les projets à l'aune d'une unique grille de sélection. Une fois les projets instruits, le jury technique se réunit pour sélectionner 3 projets nommés par prix. Chaque candidat sera donc informé de l'issue donnée à sa candidature après la réunion du jury technique dans le courant du mois d'avril 2024.

Les projets nommés bénéficient d'une préparation pour présenter au mieux leur projet lors du Grand Jury permettant de sélectionner le lauréat de chaque prix. L'annonce des lauréats aura ainsi lieu le 18 juin 2024.

### **7) Le « Tour de France » des projets nommés**

Tous les porteurs de projets nommés bénéficient de la réalisation d'une vidéo de présentation de leur initiative, tournée par un vidéaste professionnel. Cette tournée est appelée le « Tour de France », qui se tiendra du 11 avril au 10 mai 2024

Vous pouvez visionner [ici](#) les vidéos réalisées pour les projets nommés en 2023.

### **8) Les engagements pris par la Fondation FACE**

Les projets lauréats du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficient de :

- Une dotation financière de 10 000€ pour les lauréats des prix thématiques et de 10 000€ pour le lauréat du prix « Coup de Cœur »
- Le tournage d'une vidéo de présentation du projet par un vidéaste professionnel
- La réalisation d'un diagnostic de leurs besoins de soutien et la mise en place d'un accompagnement adapté sur une période d'un an

**Focus : l'accompagnement des projets lauréats, en quoi ça consiste ?**

Chaque projet lauréat d'un prix du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficie de la mise en œuvre d'un accompagnement pour répondre au mieux aux enjeux identifiés par le candidat afin de favoriser le développement et la pérennité de son projet.

Pour cela, un diagnostic des besoins sera réalisé avec l'équipe de la Fondation FACE, au lendemain de la tenue du jury final et de l'annonce des lauréats. Ce diagnostic permettra d'identifier les besoins et de prioriser les axes sur lesquels le projet a besoin d'un soutien ou d'une expertise spécifique.

Une fois cette étape réalisée, la Fondation FACE mettra chaque lauréat en contact avec une structure de sa communauté (un club FACE à proximité, une fondation abritée pouvant mobiliser une expertise particulière ou encore une ancienne structure lauréate...). Cette structure sera par la suite chargée de concrétiser l'accompagnement afin de répondre aux besoins pré-identifiés. Cet accompagnement peut par exemple prendre la forme d'un parrainage/marrainage pour un.e salarié.e d'une entreprise partenaire.

## **9) Les engagements pris par les candidats**

En validant sa candidature pour le Concours, chaque candidat s'engage à :

- Prendre connaissance, accepter et signer le [règlement du Concours](#)
- Répondre aux éventuelles demandes de renseignements complémentaires formulées par l'équipe du Concours durant la période d'instruction des projets

Les porteurs de projets nommés à l'issue du jury technique s'engagent à :

- Trouver un créneau disponible pour organiser le tournage de la vidéo de présentation de leur projet (Entre le 11 avril et le 10 mai 2024)
- Participer aux sessions « d'oraux blancs » pour préparer leur présentation au Grand Jury
- Participer, dans la mesure du possible, à l'évènement de remise des prix (date à confirmer)

Tous les lauréats de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours s'engagent pour leur part à :

- Valoriser le soutien apporté par leur participation au Concours S'engager Pour les Quartiers
- Réaliser le diagnostic des besoins, avec l'appui de la Fondation FACE
- S'engager dans la démarche d'accompagnement proposée par le réseau FACE, afin de répondre aux besoins et enjeux pré-identifiés à l'occasion du diagnostic

**Rejoignez la Grande Equipe !**

Tous les candidats au Concours S'engager Pour les Quartiers seront invités à rejoindre la Plateforme en ligne de la Grande Equipe, pilotée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

La Grande Equipe, qu'est-ce que c'est ? C'est une plateforme interactive et collaborative qui vise à fédérer les acteurs de la politique de la ville et leur permettre d'échanger sur leurs bonnes pratiques, leurs actions inspirantes et les actualités des quartiers. Au sein de la plateforme, un groupe d'échanges « ESS Quartiers » dédié aux acteurs privés et publics œuvrant dans le champ de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet de renforcer les liens et les interactions entre acteurs.

Cette plateforme interactive, qui rassemble déjà plus de 4600 personnes inscrites, sert deux objectifs principaux :

- Renforcer l'accès à l'information,
- Favoriser le partage, la mise en réseau et l'émergence de nouvelles communautés d'acteurs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

#### **10) La cérémonie de remise des prix**

La cérémonie de remise des prix, prévue le 18 juin 2024 (sous réserve), clôturera cette 13ème édition du Concours S'engager Pour les Quartiers. L'évènement qui met à l'honneur les porteurs de projets lauréats, permet également un véritable temps de rencontres et d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes mobilisées.